

LES GRANDES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DHALIA

Commission d'admission (Tous les 6 mois)

POUR L'APPARTEMENT D'ÉVALUATION :

durée d'un mois, renouvelable une fois

- **Rencontre avec la personne** (avec établissement d'origine et/ou proches)
- **Admission**
- **Définition des objectifs**
- **Mise en œuvre** (signature du contrat d'occupation et du règlement intérieur)
- **Signature de la convention d'engagements et du DIPC**
- **Evaluation et préconisation d'accompagnement**

pour plus d'information, contacter le **Service d'Accompagnement de Nemours** au **01.64.78.92.00**

POUR LE FAM HORS LES MURS :

durée d'un an

- **Admission de la personne**
- **Rencontre de la personne**
- **Evaluation des besoins quotidiens et définition des objectifs d'accompagnement**
- **Mise en œuvre** (signature du bail glissant et convention tripartite FAM/personne/bailleur, signature du règlement de fonctionnement spécifique au DHALIA)
- **Contrat de séjour FAM hors les murs**
- **Evaluation pour l'accès au bail de droit commun**

pour plus d'information, contacter le **FAM de villemer**
au **01 60 96 00 30**

NOS PARTENAIRES



Depuis 60 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, Reconnue d'Utilité Publique, accueille et accompagne plus de 3000 personnes en situation de handicap mental ou psychique, au sein de ses 90 établissements et services. Elle s'engage à proposer des réponses personnalisées tout au long des parcours de vie.

La Fondation favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Siège : 17, rue de l'Égalité - 92290 Châtenay-Malabry • Tél. : 01 46 29 59 00

Site web : www.fondation-amisdelatelier.org



DHALIA

**UN DISPOSITIF D'HABITAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT
AU LOGEMENT INCLUSIF ET ADAPTÉ :**
UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE INCLUSIVE PAR LE LOGEMENT

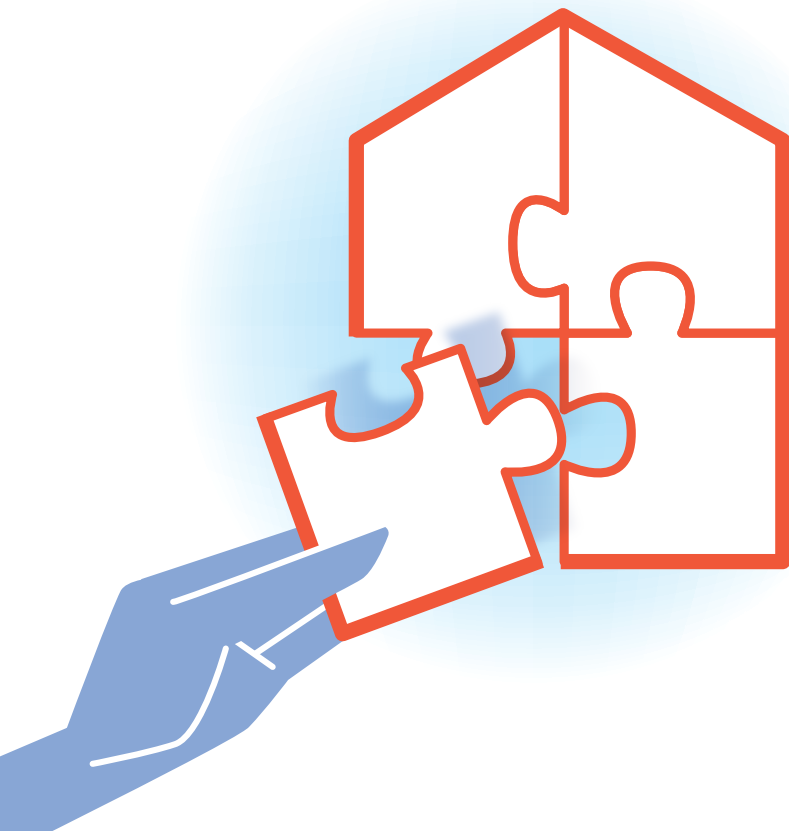


FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

LE DHALIA : SÉCURISER LES PARCOURS D'ACCÈS VERS LE LOGEMENT

Dans une logique d'innovation, la Fondation des Amis de l'Atelier développe une nouvelle offre de service inclusive qui vise à favoriser l'inclusion sociale par le logement.

Dans une démarche de réponse adaptée, le Dhalia tend à accompagner le projet de logement autonome vers le droit commun de personnes en situation de handicap mental et ou psychique du Sud Seine et Marne en proposant un dispositif d'habitat évolutif en y corrélant des prestations de soins et d'accompagnement nécessaires.



LE DHALIA : MODE D'EMPLOI



LE DISPOSITIF DHALIA SE COMPOSE :

- D'un appartement d'évaluation et d'entraînement pour l'accès à l'autonomie.
- De quatre appartements dit « FAM hors les murs, passerelle vers le logement » qui constituent un accès vers le logement de droit commun au moyen de baux glissants pour favoriser l'inclusion citoyenne.

? A QUI S'ADRESSE LE DHALIA ?

A des personnes majeures dès 18 ans en situation de déficience intellectuelle et ou psychique qui souhaitent accéder à un logement de droit commun :

Pour l'appartement d'évaluation : personnes avec ou sans notification de la CDAPH, présentant des troubles psychiques dont les conséquences peuvent amener des fluctuations de leur comportement.

Deux conditions pour une expérimentation réussie :

- Nécessité d'une évaluation fine des besoins
- Réponses fluides, réactives et individualisées
- Coordination avec l'établissement d'origine et/ou proches

Pour le « FAM hors les murs, passerelle vers le logement » : adultes en situation de déficience intellectuelle et ou psychique orientés par la Commission des Droits et l'Autonomie des Personnes Handicapées vers un Foyer d'Accueil Médicalisé.

- Avec un projet d'accès au logement en milieu ordinaire
- Avec un besoin d'accompagnement sécurisant, progressif pour favoriser la transition en toute confiance (articulation d'un dispositif inter-service qui répond aux besoins de la personne.)

? QUI PEUT EN FAIRE LA DEMANDE ?

Pour l'appartement d'évaluation, toute personne en situation de handicap, sa famille ou toute personne qui l'accompagne (association, proches, professionnels).
Pour le FAM Hors les murs, toute personne bénéficiant d'une orientation FAM et souhaitant vivre dans un logement de droit commun.

DHALIA FOCUS

LE LOGEMENT D'ÉVALUATION ET D'ENTRAÎNEMENT permet à la personne d'expérimenter grâce à un stage d'entraînement, la vie en logement autonome et d'évaluer sa capacité à y rester. Le logement d'évaluation est situé en ville au rez de chaussée d'un pavillon passerelle à Nemours. Ce logement d'évaluation permet de proposer un essai pour une période d'un mois, renouvelable une fois. Les personnes bénéficieront d'une expertise du service d'accompagnement Sud Seine et Marne pour une évaluation de leurs besoins pour l'accès au logement à l'aide d'un outil (parcours logement) partagé avec les partenaires, la famille et la personne.

LE FAM HORS LES MURS est un dispositif de quatre places en appartement diffus. Les personnes accompagnées dans le cadre de ces places seront des personnes qui souhaitent accéder aux logements de droit commun tout en bénéficiant d'un accompagnement sécurisant pour favoriser cette transition. L'objectif est alors d'accompagner l'installation pérenne des personnes dans leur logement de droit commun en mettant en place les conditions de la réussite. Elles bénéficieront d'un dispositif d'accompagnement modulé en fonction de leurs besoins. En partenariat avec le bailleur Val de Loing Habitat de Nemours, le FAM met en place des baux glissants permettant d'envisager une sortie progressive de la place de FAM au profit d'une occupation dans un logement de droit commun.



Une convention tripartite a été établie entre la délégation territoriale de Seine et Marne de l'Agence Régionale de Santé IDF, le Conseil Départemental 77 et La Fondation des Amis de l'Atelier.